ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 76517

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le taux définitif de classement des infractions pour défaut d'élucidation en 2014.

Texte de la réponse

Le nombre d'infractions non poursuivables pour défaut d'élucidation est de 2 512 656 sur 4 369 778 affaires orientées en 2014, soit un taux de classement de 57,5%.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 76517
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 mars 2015, page 2119
Réponse publiée au JO le : 5 avril 2016, page 2916